



Réunis en **Congrès national à Valence en 2025**, les représentants et adhérents de la **Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre (FNAPOG)** ont souhaité, à l'unanimité, porter à la connaissance des autorités de la République la présente requête.

Ce Congrès s'est tenu dans un esprit de responsabilité, de mémoire et de fidélité aux valeurs républicaines qui fondent l'engagement de la FNAPOG depuis sa création.

Il a permis de dresser un constat lucide sur la situation des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, **tous conflits confondus**, et de rappeler l'urgence d'une reconnaissance et d'une réparation attendues depuis trop longtemps.

À l'aube de cette nouvelle année, la FNAPOG adresse ses **vœux respectueux et républicains** aux **élus de la Nation**, parlementaires, membres du Gouvernement et représentants des institutions, avec l'espoir sincère que l'année à venir soit celle du dialogue, de l'écoute et de décisions justes à l'égard de celles et ceux que la République a adoptés lorsque leurs parents sont morts pour la France.

La FNAPOG appelle les **élus de la République à porter la voix des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre** au sein des **instances où se décident les politiques publiques**, qu'il s'agisse du Parlement, du Gouvernement, des commissions compétentes ou des instances consultatives.

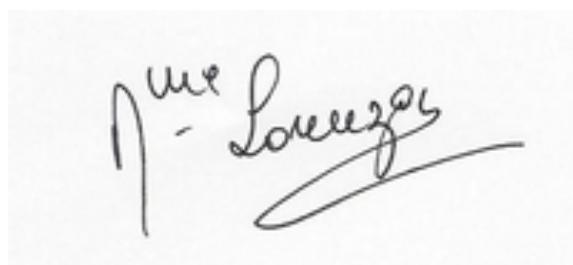
En relayant cette parole, ils contribueront à faire vivre concrètement l'engagement pris par la Nation envers ses Pupilles et à garantir que leurs réalités soient pleinement prises en compte.

La FNAPOG adresse également ses **vœux les plus chaleureux** à l'ensemble de ses **adhérents**, à leurs familles, ainsi qu'aux Pupilles de la Nation de toutes générations.

Que cette nouvelle année soit porteuse de solidarité, de reconnaissance et de transmission, alors que notre génération vieillit et que le devoir de mémoire repose désormais aussi sur les plus jeunes.

C'est dans cet esprit de **responsabilité collective, de continuité intergénérationnelle et de fidélité à l'engagement pris par la Nation en 1917**, que la FNAPOG soumet la présente requête, avec la conviction qu'il n'est jamais trop tard pour réparer une injustice.

La Présidente Nationale

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marie-Louise Lorenzon". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'M' at the beginning.

Marie-Louise Lorenzon

Envoyez-nous un email de soutien à [secretariat@fnapog.fr](mailto:secretariat@fnapog.fr)

# REQUÊTE FNAPOG – 2026

## Présentée par la

**Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation  
et Orphelins de Guerre (FNAPOG)**

Maison des Sociétés, 16, rue Aristide Briand, 62000 Arras.

[www.fnapog.fr](http://www.fnapog.fr) [secretariat@fnapog.fr](mailto:secretariat@fnapog.fr)

---

## OBJET DE LA REQUÊTE

La présente requête a pour objet de sensibiliser les élus de la République en responsabilité gouvernementale sur l'urgence de **respecter pleinement le statut de Pupilles de la Nation et d'Orphelins de Guerre**, et de réparer une inégalité persistante de reconnaissance et de traitement.

---

## RAPPEL DU STATUT DE PUPILLE DE LA NATION

Le statut de Pupille de la Nation repose sur un **contrat d'adoption à vie par la République**, prononcé par jugement du Tribunal civil, au bénéfice des enfants de moins de vingt-et-un ans dont l'un des parents a été blessé ou tué lors d'une guerre, d'un conflit ou au service de la République.

Nous étions mineurs lorsque nous avons perdu nos parents.

Nous sommes aujourd'hui des adultes.

---

## CONTINUITÉ DU PRÉJUDICE – COMME NOUS

**Comme nous**, les enfants qui obtiennent aujourd'hui le statut de Pupilles de la Nation connaîtront le même parcours :

Ils grandiront, deviendront majeurs, et porteront durablement les conséquences d'une perte subie dans l'enfance.

La majorité civile ne met pas fin au préjudice moral, ni aux ruptures affectives, familiales et sociales provoquées par ce deuil précoce.

La politique de reconnaissance nationale ne peut donc être figée dans le temps ni limitée par l'âge auquel la demande est formulée.

Elle doit s'inscrire dans une vision **juste, cohérente et égalitaire**, fondée sur la **nature du préjudice**, et non sur la date à laquelle il est exprimé.

Pour eux comme pour nous, il est nécessaire d'assumer pleinement une **responsabilité collective** :

réparer, dans le cadre de la loi, les douleurs causées par la perte des parents.

Cette réparation n'est ni un avantage ni une exception, mais l'expression concrète de la **solidarité nationale et du respect de l'égalité entre les citoyens**.

**Reconnaitre aujourd’hui les adultes que nous sommes, c'est aussi protéger les enfants qu'ils sont encore.**

---

## **CHAMP D'APPLICATION DE LA DEMANDE**

La FNAPOG demande une politique de reconnaissance nationale assortie d'une réparation à l'égard des **Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, tous conflits confondus**, qui n'ont bénéficié d'aucun dispositif indemnitaire à ce jour.

Nous reconnaissons comme légitimes, et ne contestons pas, les dispositifs accordés à certaines catégories de Pupilles et d'Orphelins.

Ce que nous contestons, c'est que la Nation n'assume pas sa responsabilité **selon le principe d'égalité**, et que la solidarité nationale ne joue qu'en faveur de certaines catégories, laissant en dehors de toute réparation :

- Des combattants,
  - Des victimes civiles,
  - Des familles massacrées ou déportées,
  - Des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre oubliés de l'Histoire.
- 

## **DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION**

La FNAPOG demande l'ouverture d'un **dialogue officiel** avec les ministères et les parlementaires concernés afin d'élaborer une proposition de réparation pour les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, **sans distinction de conflit, de période ou de théâtre d'opérations**, dès lors qu'ils n'ont pu bénéficier :

- Des dispositifs de **2000**,
- **2004**,
- **2005** (loi en faveur des Harkis),
- **2022** (enfants de Harkis).

Cette concertation aurait pour fondement la restitution de la « **dette de la Nation** », telle que voulue par **Georges Clemenceau**.

# UNE RÉPARATION

Cette réparation :

- N'est **pas** une allocation de combattant,
- Ne confère **aucun statut militaire**,
- Repose exclusivement sur le **préjudice subi du fait du parent Mort pour la France**,
- Relève de la **dette morale de la Nation envers ses Pupilles et Orphelins**.
- Obtention de la demi-part fiscale

Elle pourrait être **alignée, à titre de référence**, sur l'Allocation de Reconnaissance versée aux anciens combattants.

## Modalités souhaitées

- Sous forme d'une **allocation annuelle** ;
- Avec **effet rétroactif à compter de l'âge de 65 ans** ;
- Garantie aux **Pupilles de la Nation mineurs actuels** lorsqu'ils atteindront cet âge.

---

# RÉALITÉ HUMAINE

Comme d'autres enfants victimes de guerre, nous avons souffert, avec une souffrance aggravée par l'absence définitive d'un, parfois de deux parents.

Nous avons connu :

- Des ruptures affectives et sociales profondes,
- Des parcours scolaires et professionnels fragilisés,
- Des traumatismes durables.

Nous rappelons à ce titre le **“Livre blanc des Pupilles”**, qui fait état de nombreux témoignages de ces enfances brisées.

---

# AUTRES DEMANDES

## Accès aux écoles militaires

La FNAPOG demande que l'accès aux écoles et lycées militaires soit accordé **de plein droit**, avec la notion de résultats scolaires adaptés, aux **petits-enfants et futurs petits-enfants** des Pupilles de la Nation.

## Devoir de mémoire

Il appartient désormais à nos descendants de faire vivre la mémoire de ces valeureux disparus.

Nous demandons notamment :

- Que les conflits mondiaux du XX<sup>e</sup> siècle soient pleinement enseignés ;

- L'explication du statut des **Incorporés de force d'Alsace-Moselle** et de l'Annexion de fait ;
  - la reconnaissance du statut des **Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO)**, déportés avec leurs familles ;
  - L'enseignement, dès le collège, de la notion de **victimes civiles de guerre** et de victimes collatérales.
- 

## CONCLUSION

La FNAPOG ne sollicite ni privilège ni faveur, mais la **réparation d'une inégalité historique**.

Il s'agit d'un **acte de justice républicaine**, attendu depuis plusieurs décennies par celles et ceux que la Nation a adoptés lorsque leurs parents sont morts pour elle.

Le temps presse.

Notre génération s'éteint.

La République ne peut pas laisser ses Pupilles de la Nation disparaître dans l'oubli.



## Organigramme national

Présidente : <b>Marie-Louise LORENZON</b> 120 Rue Principale 57450 FARSCHVILLER 06 71 80 59 68 <a href="mailto:moselle@fnapog.fr">moselle@fnapog.fr</a>	Secrétaire Nationale : <b>Hélène BÉNÉZIT</b> 1 B rue des Graviers 78600 MAISONS-LAFFITTE 06 87 06 88 20 <a href="mailto:secretariat@fnapog.fr">secretariat@fnapog.fr</a>
Vice-Présidente : <b>Christiane DORMOIS</b> 11 chemin des Vareilles du Milieu 25220 CHALEZEULE 03 81 61 36 90 <a href="mailto:doubs@fnapog.fr">doubs@fnapog.fr</a>	Vice-Président et Trésorier : <b>Henri PATUREL</b> 23, rue de Bretagne 14000 CAEN 06 60 14 53 62 <a href="mailto:normandie@fnapog.fr">normandie@fnapog.fr</a>

<b>ARTOIS FLANDRES</b>  <b>Bernadette CAMPHIN</b> 8 Bis Rue Marcel Sembat 62580 GIVENCHY en GOHELLE Tél. : 06 89 71 38 53 <a href="mailto:artois-flandres@fnapog.fr">artois-flandres@fnapog.fr</a>	<b>MORBIHAN GRAND- OUEST</b>  <b>Odile LE HIR</b> 14 rue de la Marne 56260 LARMOR PLAGE 06.51.97.54.56 <a href="mailto:morbihan@fnapog.fr">morbihan@fnapog.fr</a>	<b>MOSELLE GAND-EST</b>  <b>Marie-Louise LORENZON</b> 120 Rue Principale 57450 FARSCHEVILLER 06 71 80 59 68 <a href="mailto:moselle@fnapog.fr">moselle@fnapog.fr</a>
<b>NORMANDIE</b>  <b>Henri PATUREL</b> 23, rue de Bretagne 14000 CAEN 06 60 14 53 62 <a href="mailto:normandie@fnapog.fr">normandie@fnapog.fr</a>	<b>DOUBS, MEURTHE-ET-MOSELLE, VOSGES, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</b>  <b>Christiane DORMOIS</b> 11 chemin des Vareilles du Milieu 25220 CHALEZEULE 03 81 61 36 90 <a href="mailto:doubs@fnapog.fr">doubs@fnapog.fr</a>	<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR</b>  <b>Michel SARLANDIE</b> 20 traverses d'Orange 13100 AIX EN PROVENCE. 06 52 06 34 25 <a href="mailto:paca@fnapog.fr">paca@fnapog.fr</a>
<b>HAUTES-PYRÉNÉES</b>  <b>Jacqueline GELIOT-DURAND</b> 26 place du Marché Brauhauban 65000 TARBES 05 62 34 29 65 <a href="mailto:hautesp.yrenees@fnapog.fr">hautesp.yrenees@fnapog.fr</a>	<b>OCCITANIE</b> (Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne)  <b>Claude PASSEPOINT</b> Résidence « Les portes du Levant » Appt : C 108 1 rue des lauriers 31850 MONTRABÉ 06 83 51 37 82 <a href="mailto:haute-garonne@fnapog.fr">haute-garonne@fnapog.fr</a>	<b>DRÔME - ARDÈCHE – VAUCLUSE</b>  <b>Jean-Pierre LECLERE</b> 275, chemin de Chaussagne 26400 DIVAGEU 07 44 83 22 27 <a href="mailto:adav@fnapog.fr">adav@fnapog.fr</a>
<b>ILE-DE-FRANCE</b>  <b>ANNE-MARIE HARCZYNSKI</b> 3, rue de Grès 77240 CESSION 06 75 79 10 36 <a href="mailto:idf@fnapog.fr">idf@fnapog.fr</a>	<b>HORS DÉLÉGATION</b>  <b>Odile LE HIR</b> 14 rue de la Marne 56260 LARMOR PLAGE 06.51.97.54.56 <a href="mailto:morbihan@fnapog.fr">morbihan@fnapog.fr</a>	

**Copyright : FNAPOG 2026, rédactrice en chef** Marie-Louise Lorenzon, **éditeurs** Hélène Bénézit, Christiane Dormois, Claude Passepoint, Henri Paturel